



# BULLETIN

## TRANSPORTATION DISTRICT 140 DISTRICT DES TRANSPORTS 140

International Association of Machinists and Aerospace Workers  
Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale

### À TOUS LES MEMBRES DE L'AIMTA À L'EMPLOI D'AIR CANADA PLAN DE PENSION MULTI-EMPLOYEUR (PPME) DE L'AIM

Chers confrères, chères consœurs,

C'est avec grand plaisir que l'AIMTA annonce à tous ses membres à l'emploi d'Air Canada qui participent au Plan de pension multi-employeur (PPME) de l'AIM que le syndicat a conclu un protocole d'entente (PE) avec Air Canada permettant le rachat d'heures de service ouvrant droit à pension au titre du PPME, dans des circonstances précises, ainsi qu'une option non récurrente d'inclure la rémunération des heures supplémentaires dans le PPME dans l'optique de bonifier le montant des prestations de retraite. Ce PE a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le PE sur le rachat d'heures de service vise à refléter dans la mesure du possible les dispositions relatives au rachat d'années de service du régime de retraite à prestations déterminées d'Air Canada et prévoit le versement de cotisations au PPME par l'employé et l'employeur.

Plus précisément, le PE permet de cotiser au PPME pendant un congé approuvé par Air Canada, notamment dans les situations suivantes : congé de maternité, congé de paternité, congé de garde d'enfant ou congé d'adoption, hospitalisation d'un enfant ou congé pour prendre soin d'un enfant gravement malade, congé de compassion, congé à la suite du décès ou de la disparition d'un enfant, congé de maladie pour victimes d'accident de travail ou de maladie professionnelle. C'est également possible d'y cotiser pendant que vous touchez des indemnités comme accidenté du travail ou attendez de recevoir des prestations du régime collectif d'assurance revenu en cas d'invalidité.

Lorsqu'un membre s'absente du travail en raison d'un congé ainsi approuvé, il est informé à la fois de la possibilité de racheter des heures de service au titre du PPME pendant la période du congé et du coût du rachat. Le membre dispose alors d'une période de quatre-vingt-dix (90) jours après son retour au travail pour soumettre le formulaire exigé au bureau du PPME s'il souhaite racheter des heures de service au titre du PPME.

Au moment de reprendre le travail, le membre a l'option de racheter des heures de service en versant un montant forfaitaire égal au plein montant ou encore en faisant prélever de sa paye une série de cotisations majorées au plan de pension.

Tout membre actuellement absent du travail en raison d'un congé admissible se voit offrir la possibilité de racheter des heures de service au titre du PPME conformément aux modalités du PE.

Tout membre à l'emploi d'Air Canada qui participe au PPME se voit aussi offrir l'option non récurrente de verser des cotisations sur la rémunération de ses heures supplémentaires travaillées depuis le début de sa carrière. Les membres qui le souhaitent doivent alors remplir un formulaire pour faire inclure dans le calcul de leurs prestations de retraite la rémunération de leurs heures supplémentaires jusqu'en date du 31 mars 2017. Les membres disposent d'une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de réception dudit formulaire pour le retourner dûment rempli au bureau du PPME. Quant aux nouveaux membres, ils se voient offrir l'option d'inclure la rémunération de leurs heures supplémentaires à compter de leur date d'adhésion au plan.

L'option offerte au membre d'inclure ou d'exclure la rémunération de ses heures supplémentaires est irrévocable et non récurrente et sa décision s'appliquera pendant le reste de sa carrière avec Air Canada.

Syndicalement,

Chris Hiscock, président  
Comité de retraite de l'AIMTA

CH\mb

**BULLETIN N° 002 – PUBLIÉ LE 25 JANVIER 2017**  
**VEUILLEZ PHOTOCOPIER, AFFICHER ET FAIRE CIRCULER**

VISIT OUR WEBSITE / VISITEZ NOTRE PAGE WEB – <http://www.iam140.ca>

Halifax – Tel/Tél. : 902-481-0077 Fax/Téloc. : 902-481-0079  
Winnipeg – Tel/Tél. : 204-987-9254 Fax/Téloc. : 204-987-9252  
Calgary – Tel/Tél. : 403-250-3708 Fax/Téloc. : 403-250-3707  
Toronto – Tel/Tél. : 905-671-3192 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-2948) Fax/Téloc. : 905-671-2114 (Toll free/Sans frais : 1-866-298-0369)  
Vancouver – Tel/Tél. : 604-448-0721 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-3140) Fax/Téloc. : 604-448-0710 (Toll free/Sans frais : 1-888-310-1688)  
Montréal – Tel/Tél. : 514-336-3031 (Toll free/Sans frais : 1-888-992-1010) Fax/Téloc. : 514-336-3039 (Toll free/Sans frais : 1-866-800-3039)